



FFBad

Fédération Française
de Badminton

BADMINTON REPRISE DES COMPÉTITIONS

Protocole sanitaire / **29 septembre 2020**

REPRISE DES COMPÉTITIONS

Depuis le 1er août 2020 la Fédération Française de Badminton autorise à nouveau l'organisation des compétitions.

Le « dégel-Covid 19 » et le calcul du CPPH avec les nouveaux coefficients sont intégrés au 1er septembre.

Depuis les dernières annonces gouvernementales, à compter du samedi 26 septembre et pour une durée de 15 jours (renouvelable ou non), les gymnases et tous les équipements couverts sont fermés dans [les zones d'alerte renforcée et les zones d'alerte maximale](#). Toutefois, des publics prioritaires pourront continuer d'y exercer leur pratique d'activité sportive au titre d'une continuité éducative, professionnelle ou de haute performance : scolaires, mineurs pratiquant en association sportive, sportifs de haut niveau et espoirs, sportifs professionnels, personnes en formation professionnelle ou universitaire (STAPS).

Les nouvelles mesures du Ministère chargé des sports sont consultables [ICI](#)

Nous vous invitons à vous rapprocher de votre préfecture qui est la garante de l'application des mesures.

L'accueil des publics et la pratique du badminton en compétition devront respecter strictement les consignes sanitaires en vigueur :

- Dans les équipements sportifs couverts le respect de la distanciation physique spécifique aux activités sportives sera impératif entre les pratiquants.
- Application des gestes barrières.
- Pas de contact entre les pratiquants.
- Port du masque obligatoire dans tous les espaces en dehors du terrain.

La FFBaD s'est voulue pédagogue pour accompagner cette reprise. En plus du respect strict des gestes barrières édictés par le gouvernement, la FFBaD a rédigé un protocole pour aider l'organisateur de compétitions.

Ces recommandations, élaborées sur la base des données disponibles à la date de publication de ce document, peuvent évoluer en fonction de l'actualisation des connaissances et des données épidémiologiques.

Le ministère des sports a communiqué en cette période de rentrée, avec la sortie d'un guide complet de reprise de l'activité disponible [ICI](#).

Autres guides accessibles :

- [Fiche rentrée - Protocole sanitaire](#)
- [Fiche rentrée - Accueil du public](#)
- [Fiche rentrée - Pratique sportive](#)

Bons matchs et bons tournois !

À RESPECTER ET À FAIRE RESPECTER

À télécharger [ICI](#)

REPRISE DU BADMINTON

La pratique du badminton est possible dans tous les équipements sportifs couverts, **sauf dans les zones d'alerte renforcée et les zones d'alerte maximale**. Sur ces territoires, seuls les mineurs, dans le cadre d'une pratique encadrée, peuvent jouer au badminton.

La FFBAD vous accompagne dans cette reprise avec une série de mesures pour pratiquer dans des conditions optimales de sécurité.



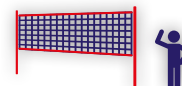
LE LIEU DE PRATIQUE



Respect des règles de distanciation physique de 1 mètre minimum en dehors du court.



Port du masque obligatoire en dehors du jeu, pour toutes les personnes de 11 ans et plus.



Si besoin de monter un filet, de tracer des lignes, une seule personne s'en occupe en portant des gants.

AVANT DE JOUER



Chacun arrive avec son propre matériel (raquette, gourde, gel hydroalcoolique).



Les joueurs doivent se laver les mains ou utiliser du gel hydroalcoolique avant et après avoir joué.

SUR LE TERRAIN



Port du masque non obligatoire pour les pratiquants et recommandé pour l'entraîneur principal.



Pas de serrage de mains avant ou après la partie.



Remplacer les gestes de convivialité (serrage de mains, etc) par un geste avec la raquette.

EN CAS DE SYMPTÔMES, RESPECTEZ LES CONSIGNES SANITAIRES ET RESTEZ CHEZ VOUS.

www.ffbad.org

MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DU PLAN DE REPRISE DES COMPÉTITIONS

CONSEILS PRATIQUES

DÉSIGNER UN RÉFÉRENT COVID

L'organisateur de chaque compétition doit désigner un référent sanitaire COVID qui a pour mission :

- de s'assurer de l'information des joueurs sur les mesures sanitaires en vigueur.
- de s'assurer de la dotation et du déploiement des moyens nécessaires à l'application des mesures sanitaires en vigueur.
- d'évaluer sur le terrain les risques spécifiques et définir les actions correctives / préventives nécessaires.
- d'assurer le pilotage opérationnel de la compétition sur le plan sanitaire.

LES DEVOIRS DU CLUB ORGANISATEUR

- Organiser l'espace et les terrains afin de respecter les distances de sécurité.
- En lien avec la direction de la salle, prévoir un sens de circulation : si l'installation le permet privilégier une entrée et une sortie différente ; en tout état de cause on ne se croise pas.
- Les vestiaires collectifs peuvent ouvrir dans le respect des mesures d'hygiène (port du masque obligatoire et distanciation physique d'1 mètre, sauf dans le cas où le port du masque n'est pas possible : la douche).
- Désinfecter régulièrement les sanitaires et mettre à disposition obligatoirement du savon pour le lavage des mains ou des serviettes jetables ou proposer un séchage mécanique.
- Désinfecter régulièrement les parties techniques de la salle.

INSTALLATION ET RANGEMENT DU MATÉRIEL

- Seul le responsable est autorisé à toucher le matériel (filets, lignes), pour l'installation et le rangement. Il est impératif qu'il se lave bien les mains, avant et après, porte des gants jetables et un masque.
- Il est recommandé de ne pas mettre de caisse pour le matériel des joueurs.

GEL HYDROALCOOLIQUE

- Chacun doit apporter son propre gel.
- Le club organisateur doit, aussi, en mettre à disposition.

PORT DU MASQUE ET DÉPLACEMENTS

- Le port du masque est obligatoire en dehors des terrains dans l'ensemble de la salle.
- Le port du masque est un moyen de protection complémentaire qui ne remplace pas les gestes barrières.
- L'affiche du port du masque obligatoire est disponible [ICI](#).
- Les déplacements à l'intérieur de la salle devront être limités au maximum.
- Les rassemblements de groupe de plus de 10 personnes doivent être évités.

GESTES BARRIÈRES

- Affichage sur le site de pratique, de manière visible et lisible, des consignes sanitaires et du rappel des gestes barrières. Les supports de communication sont disponibles [ICI](#).
- Affichage de la fiche conseil faite par la FFBaD (voir page 3).
- Les conseils de prévention peuvent être rappelés à l'occasion d'annonces sonores.

MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DU PLAN DE REPRISE DES COMPÉTITIONS

OFFICIELS TECHNIQUES, TABLE DE MARQUE ET PLATEAU DE JEU

- La table de marque doit être accessible en respectant les distanciations recommandées. Un sens unique de circulation doit être établi pour y accéder.
- Les feuilles de matchs doivent être manipulées par une seule personne à la table de marque. Celle-ci devra se désinfecter les mains avec un gel hydroalcoolique avant et après la manipulation des dites feuilles. Les stylos doivent être désinfectés entre chaque utilisateur.
- L’affichage des informations concernant la compétition (poules, résultats, etc.) doit être effectué en grands caractères afin d’être lisible à distance.
- Lors des réunions du juge-arbitre, limiter le nombre de personnes au strict nécessaire (un seul conseiller ou représentant par équipe si possible) et maintenir une distanciation physique (1 mètre minimum) dans la salle de réunion.
- Le port du masque est également obligatoire à l’ensemble des Officiels Techniques. Lors des matchs sur lesquels ils officient, les juges de lignes et les arbitres peuvent quitter leur masque une fois assis à leur chaise. Le masque doit être remis à la fin du match avant de quitter le terrain.
- Les joueurs sont autorisés à quitter leur masque après le tirage au sort. Ils doivent remettre leur masque une fois le match terminé.
- Lors du protocole d’entrée et de sortie des terrains, une distance entre les participants doit être maintenue. Le flux de circulation sur le plateau de jeu doit être unidirectionnel.
- Pour changer de ½ terrain, les joueurs prennent uniquement leurs affaires.
- Que ce soit lors des matchs de simple ou de double, un seul conseiller par demi-terrain est autorisé. Celui-ci est autorisé à retirer son masque seulement lorsqu’il est assis sur sa chaise.
- Le juge de service doit, soit utiliser un gel hydroalcoolique pendant le match en pratiquant toujours les mesures d’hygiène telles que ne pas se toucher le visage, soit ne pas éternuer dans ses mains, etc.
- Pas de poignée de main avant ou après le match ou lors de la remise des prix. Au lieu de se serrer la main, les joueurs peuvent toucher les raquettes de leur adversaire, faire un signe de la tête ou de la main ou porter la main sur le cœur pour saluer les officiels techniques.
- L’ensemble des matériels utilisés est désinfecté avant et après le tournoi. Dans la mesure du possible, un même matériel doit être utilisé par une seule personne.

BUVETTE & BOUTIQUE

- L’organisation du flux du public est gérée afin de limiter les croisements.
- Si possible mettre à disposition des tables de restauration pour le public de la buvette.
- Lorsque cela est pertinent, notamment sur les lieux d’accueil (réception) des barrières physiques additionnelles sont installées (vitres, cloisons temporaires, etc.) pour réduire les flux de circulation d’air et les contacts directs.
- Les lieux ou moments de concentration de type buffet seront évités ou a minima repensés et encadrés pour éviter le regroupement : limitation du nombre de personnes simultanées, marche en avant pour éviter les croisements.
- Les menus seront présentés sous toute forme évitant tout contact. Les objets pouvant être touchés par plusieurs personnes (livres, jeux, journaux, salières, etc.) devront être évités.
- Du gel hydroalcoolique ou toute autre solution désinfectante est mis à disposition.
- Pour les équipes buvette, il est prévu le port du masque obligatoire et un lavage de mains/au gel régulier, y compris pour le personnel travaillant au comptoir.
- Les clients n’ont pas l’obligation de porter un masque à table.
- Tout mode de paiement sans contact (prépaiement, virement, cartes bancaires, QR code, etc.) est privilégié.

MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DU PLAN DE REPRISE DES COMPÉTITIONS

ACCUEIL DU PUBLIC

- Le public est autorisé à accéder à une zone spécifique dans la limite de 1000 spectateurs.
- La gestion des flux à l'arrivée et au départ ainsi que le placement des publics (en tribune ou sans tribune) doivent être aménagés pour garantir la distanciation physique.
- Le port du masque est obligatoire.
- Les déplacements sont à limiter au strict nécessaire au strict nécessaire.
- Une distance minimale d'un siège est laissée entre les sièges occupés par chaque personne ou chaque groupe de moins de 10 personnes.

AUTORITÉ

- En cas de non-respect du protocole sanitaire sur le plateau de jeu, les personnes concernées ne sont pas autorisées à poursuivre la compétition et les faits doivent être rapportés sur le rapport du juge-arbitre.
- La gestion du protocole sanitaire en dehors du plateau de jeu est sous la responsabilité de l'organisateur de la compétition.

PROCÉDURE EN CAS DE CAS POSITIF COVID

QUE FAIRE ?

Un dirigeant, joueur etc. du club vous informe qu'il a été testé positif au Covid.

1. J'invite ce dirigeant, joueur etc. à rester chez lui et à éviter les contacts avec d'autres personnes.
2. Je l'invite à prendre attache avec son médecin traitant.
3. Je préviens l'ARS de mon département.
4. Avec l'aide de l'ARS j'identifie les « cas contacts à risque ».
« Toute personne :
 - Ayant partagé le même lieu de vie que le cas confirmé ou probable ;
 - Ayant eu un contact direct avec un cas, en face à face, à moins d'1 mètre, quelle que soit la durée (ex. conversation, repas, flirt, accolades, embrassades). En revanche, des personnes croisées dans l'espace public de manière fugace ne sont pas considérées comme des personnes-contacts à risque ;
 - Ayant prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins ;
 - Ayant partagé un espace confiné (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel...) pendant au moins 15 minutes avec un cas ou étant resté en face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement ;
 - Etant élève ou enseignant de la même classe scolaire (maternelle, primaire, secondaire, groupe de travaux dirigés à l'université). »
5. Je préviens les cas contacts identifiés et je les invite à prendre attache avec leur médecin traitant, à rester chez eux et à éviter les contacts avec d'autres personnes. Je leur indique qu'ils doivent se faire tester 7 jours après le dernier contact avec la personne malade.
6. Je leur indique qu'ils peuvent se faire tester dans le laboratoire de leur choix ou dans les centres de dépistage de leur choix <https://sante.fr/recherche/trouver/DepistageCovid>. Les tests PCR sont totalement pris en charge par l'assurance maladie et ne nécessitent pas de prescription d'un médecin.



FFBad
Fédération Française
de Badminton